

Département des Bouches du Rhône

Commune de MALLEMORT

Enquête publique du 15 mai au 19 juin 2017

**Projet de périmètre délimité aux abords de
l'Oratoire et du Donjon**

**Conclusions motivées du commissaire
enquêteur**

Le projet mis à l'enquête a pour objectif d'élaborer une protection recentrée, plus pertinente au regard des enjeux patrimoniaux liés à l'Oratoire, constitués essentiellement des relations visuelles de celui-ci avec son environnement urbain. La qualité de l'espace urbain situé autour de l'Oratoire et notamment au Sud, constitué de zones pavillonnaires assez banales n'imposent pas leur maintien dans un périmètre protégé.

Le périmètre de protection du Donjon sera légèrement modifié afin de trouver une cohérence avec celui de l'oratoire. En effet, le périmètre du Donjon couvre le village et les abords proches de celui-ci (pied mont de la colline, rives de la Durance) avec de nombreuses vues lointaines; cependant, du côté sud, pour éviter un chevauchement avec le nouveau PPM de l'Oratoire il convient de resserrer à la partie centrale du village son rayon de protection.

Ce projet a été l'objet de la délibération n°89-2016 en date du 14 décembre 2016.

Le Tribunal Administratif a nommé le commissaire enquêteur en date du 6/04/2017

L'enquête s'est déroulée du 15 mai au 19 juin 2017.

Le Périmètre Délimité des Abords (PDA) n'a pas été contesté lors de l'enquête.

Le bien-fondé du Périmètre Délimité des Abords démontré dans le dossier, est donc établi.

Aucune remarque a été formulée pendant le déroulement de l'enquête.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Marseille par décision du 6 avril 2017

EMET UN AVIS FAVORABLE

Au projet de Périmètre Délimité des Abords

sur la commune de Mallemort

A Salon de Provence, le 17/07/2017 Michel Depoux